

Communiqué de presse

Nanterre, le 14 juin 2021

CONSULTATION DU PUBLIC ENCORE QUELQUES SEMAINES POUR DONNER SON AVIS SUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU COTIERS NORMANDS !

#CONSULTEAU2021



Jusqu'au 1er septembre, le comité de bassin Seine-Normandie consulte la population, les associations, les collectivités, les entreprises et les groupes d'acteurs sur les orientations qui définiront les prochaines décisions relatives à la gestion de l'eau. Une plateforme en ligne eau-seine-normandie.fr permet de recueillir les avis.

L'eau nous la buvons, l'utilisons, la rejetons, l'observons. Elle fait partie de notre environnement et de notre quotidien. Sa préservation est un enjeu vital pour nos

territoires qui doivent faire évoluer leurs priorités d'actions et trouver des solutions durables pour s'adapter au dérèglement climatique et protéger les ressources en eau, les rivières et la biodiversité. Préserver l'eau, c'est aussi préserver notre santé et notre bien-être. Le comité de bassin Seine-Normandie mène actuellement une réflexion sur le projet du plan de gestion de l'eau : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui s'appliquera pour les années 2022 à 2027. Il invite les citoyens et les acteurs locaux à donner leur avis sur des décisions qui nous engagent tous collectivement en s'exprimant librement ou en répondant à un questionnaire en ligne. Après le 1er septembre, il sera trop tard.

Les réponses seront prises en compte par le comité de bassin qui pourra modifier ou compléter le futur SDAGE avant son adoption début 2022.

Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027 a été adopté lors du comité de bassin du 14 octobre 2020. Il engage solidairement les collectivités territoriales, le monde économique, agricole et associatif, et l'État en fixant la feuille de route pour la reconquête des ressources en eau et des milieux aquatiques. C'est une ambition collective majeure pour les années à venir et qui implique que nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique, protéger les ressources en eau et enrayer la disparition de la biodiversité.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>.

Répondre en ligne sur : eau-seine-normandie.fr



Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (rivières, plans d'eau, lagunes, eaux littorales et nappes souterraines). Révisé tous les 6 ans, il fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures (PDM) qui identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, de documents d'accompagnement et d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) définit la politique à mener pour prévenir des inondations. Il est aussi accompagné d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le comité de bassin est une assemblée dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et de l'Etat. Il débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr